

ASSEMBLÉE DE COMMUNE

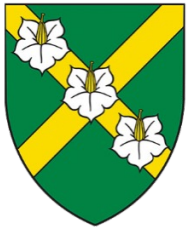
JORAT-MEZIERES

30 octobre 2025

Élections communales 2026

Législature 2026 - 2031





1. Les autorités communales

Leur rôle

Leur organisation actuelle

2. Les élections communales 2026

Principe

Qui peut se porter candidat·e ?

Comment déposer sa candidature ?

Quand déposer sa candidature ?

3. Communication des résultats

4. L'assermentation des nouvelles autorités

5. Informations complémentaires

6. Questions





LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leur rôle

Le Conseil communal	La Municipalité
Parlement de la commune Il décide de : • adoption du budget annuel • impôts et taxes locales • investissements • comptes • règlements communaux Il oriente la politique menée par la Municipalité. Il valide les grands projets communaux. Il participe au développement de la commune.	Organe exécutif de la commune, responsable de la gestion de la commune et de son administration Elle gère notamment les affaires liées : • aux finances • aux travaux • à la culture • au social • à l'urbanisme • aux services industriels • à la sécurité Elle définit le développement futur de la commune et porte les projets communaux.





LES AUTORITÉS COMMUNALES

Leur organisation

	Le Conseil communal	La Municipalité
Nombre d'élus	55 membres	7 membres
Nombre de séances	4 par an du Conseil communal En sus, plusieurs séances par année si le conseiller communal siège dans une ou des commissions.	20 à 30% pour un-e municipal-e en fonction du dicastère 40 à 50% pour le-la Syndic-que





LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation actuelle de la Municipalité

La Municipalité	
Patrick Emery Syndic	Administration générale, ressources humaines, gestion des déchets, déchetterie, transports publics
Sonia Hugentobler Vice-syndique	Routes, chemins, signalisation, terrains communaux, parcs, promenades, cimetières
Muriel Preti Municipale	Services sociaux, instruction publique, temple et culte
Roland Galley Municipal	Aménagement du territoire, informatique, défense incendie, PC, télé-réseau + téléphones, Gaz + électricité
Pierre Jordan Municipal	Police des constructions, police, forêts, cours d'eau
Michel Rochat Municipal	Service des eaux, épuration, éclairage public
Grégoire Favre Municipal	Bâtiments communaux, finances





LES AUTORITÉS COMMUNALES

Organisation actuelle du Conseil communal

Le Conseil communal

Le Conseil est constitué de 55 membres

Un.e secrétaire est élu.e pour les 5 ans de la législature

Le bureau du Conseil est composé du Président et des deux scrutateurs. Sont également membres du bureau les deux vice-présidents et les scrutateurs suppléants. Le ou la secrétaire suppléant-e y est également convié

La commission de gestion est composée de 5 membres et 2 suppléants

La commission des finances est composée de 5 membres et de 2 suppléants

La Présidente ou le Président du Conseil communal est élu·e par ses pairs pour 1 an (rééligible). Il en va de même pour les vice Présidents-es les scrutateurs et les commissions de gestion et des finances





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Principe

La Municipalité	La Municipalité
Municipaux·ales Scrutin majoritaire à 2 tours Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue). L'élection tacite est exclue au premier tour. Au 2^e tour, ce sont les candidat·e·s qui ont obtenu le plus de voix qui sont élu·e·s (majorité relative). Si le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repouvoir l'élection tacite est possible. Le cummul de voix n'est pas autorisé	Syndic·que Scrutin majoritaire à 2 tours Au 1^{er} tour, il faut plus de 50 % des voix pour qu'un·e candidat·e soit élu·e (majorité absolue). L'élection tacite est possible. Au 2^e tour, c'est le/la candidat·e qui a obtenu le plus de voix qui est élu·e (majorité relative).





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Le Conseil communal	Le Conseil communal
Système proportionnel à 1 tour Chaque électrice ou électeur peut distribuer autant de voix (suffrages) que de sièges disponibles au Conseil communal, soit 55 sièges. Le cummul de voix est autorisé	1 voix = 1 voix à la liste du ou de la candidat·e À la fin de l'élection, deux choses à retenir : 1. Plus une liste obtient de suffrages, plus elle obtient de sièges au Conseil communal 2. Au sein de chaque liste, les sièges sont attribués aux candidat·e-s ayant obtenu le plus de voix. En cas de démission pendant la législature, c'est le premier des viennent-ensuite de la liste du démissionnaire qui prend sa place.





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Qui peut se porter candidat·e ?

Pour la personne de nationalité suisse :

18 ans révolus

Domicilié·e dans la commune

Inscrit·e au rôle des électeurs·rices

OU

Pour la personne étrangère :

18 ans révolus

Titulaire d'un permis B ou C

Domicilié·e dans la Commune

Inscrit·e au rôle des électeurs·rices

Établi·e dans le Canton depuis 3 ans au moins

Résident·e en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis 10 ans au moins





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Comment déposer sa candidature ?

Dépôt d'une liste auprès du greffe municipal* au plus tard le 12 janvier 2026 à 12h00, passé ce délai votre liste ne sera pas prise en compte et ne fera pas partie du matériel envoyé aux électrices et électeurs ; nul ne peut retirer sa candidature une fois la liste déposée.

Chaque liste déposée (Municipalité et Conseil communal) doit mentionner :

- une dénomination distincte (nom du parti, de l'entente, etc.)
- Un.e mandataire de liste ainsi qu'un.e mandataire suppléant.e
- le(s) nom(s), prénom(s), année de naissance, lieu d'origine, profession et domicile des candidat.e.s.

** Des modèles de liste sont à disposition auprès du greffe municipal*





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Comment déposer sa candidature ?

Pour la municipalité,

la liste peut contenir plus de candidat·e·s que de sièges à repourvoir.

Il faut prévoir 3 marraines/parrains inscrit·e·s au registre électoral de la commune (min. recommandé = 5),

il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat·e.





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

COMMUNE DE JORAT-MEZIERES



Greffé municipal

Route du Village 35

1084 Carrouge VD

Tél. : 021 903 02 02

E-mail : administration@jorat-mezieres.ch

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE
SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE
DU 8 MARS 2026 (1^{er} tour)**



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

.....

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

.....

Personne mandataire : Mme/M.
(à défaut, le 1^{er} signataire sera Adressé complet :
considéré comme personne mandataire)

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne suppléante : Mme/M.
(à défaut, le 2^e signataire sera Adressé complet :
considéré comme personne suppléante)

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE : JORAT-MEZIERES



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 3 par dossier de candidature)

8 MARS 2026 - ELECTION À LA MUNICIPALITE (1^{er} tour)

COMMUNE : JORAT-MEZIERES



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



COMMUNE DE JORAT-MEZIERES – Assemblée de commune du 30 octobre 2025



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Comment déposer sa candidature ?

Pour le Conseil communal,

la liste ne peut pas contenir plus de candidat·e·s que de sièges à repourvoir.

Il faut prévoir 10 marraines/parrains minimum inscrits au registre électoral de la Commune, le mieux serait d'en avoir 15

il est possible de parrainer une liste sur laquelle on est soi-même candidat·e.





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

COMMUNE DE JORAT-MEZIERES



Greffé municipal
Route du Village 35
1084 Carrouge VD
Tél. : 021 903 02 02
E-mail : administration@jorat-mezieres.ch

**DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE
POUR L'ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL
SELON LE SYSTEME PROPORTIONNEL
DU 8 MARS 2026**



A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus du lundi 5 janvier 2026 au lundi 12 janvier 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

.....

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

.....

Personne mandataire :	Mme/M.
(à défaut, le 1 ^{er} signataire sera considéré comme personne mandataire)	Adresse complète:
	Téléphone fixe : Tél. portable :
	Courriel :
Personne suppléante :	Mme/M.
(à défaut, le 2 ^e signataire sera considéré comme personne suppléante)	Adresse complète:
	Téléphone fixe : Tél. portable :
	Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 10 par dossier de candidature)
3. Déclaration concordante d'apparement, si nécessaire

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....



LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

8 MARS 2026 - ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE : JORAT-MEZIERES



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								

- Le nombre de sièges à pourvoir est de **55**. Une liste ne peut porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir, ni plus de deux fois le nom d'une personne candidate.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

ANNEXE 2 : SIGNATAIRES (min. 10 par dossier de candidature)

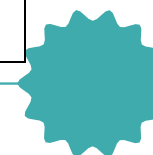
8 MARS 2026 - ELECTION AU CONSEIL COMMUNAL

COMMUNE : JORAT-MEZIERES



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						





LES ÉLECTIONS COMMUNALES 2026

Quand déposer sa candidature ?

12 janvier 2026 à 12h	Dépôt des listes de l'élection du Conseil communal et pour le 1 ^{er} tour de l'élection de la Municipalité.
8 mars 2026	1^{er} tour de l'élection de la Municipalité et élection du Conseil communal
10 mars 2026 à 12h	Dépôt des listes pour le 2 ^e tour de l'élection de la Municipalité
29 mars 2026	2^e tour de l'élection de la Municipalité
7 avril 2026 à 12h	Dépôt des listes pour le 1 ^{er} tour de l'élection du ou de la Syndic·que
26 avril 2026	1^{er} tour pour l'élection du ou de la Syndic·que
28 avril 2026 à 12h	Dépôt des listes pour le 2 ^e tour de l'élection du ou de la Syndic·que
17 mai 2026	2^e tour de l'élection de la Syndique ou du Syndic





COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Lieux xx

Seront affichés sur les piliers publics des 3 villages

8 mars 2026

dès que le dépouillement sera réalisé





L'ASSERMENTATION DES NOUVELLES AUTORITÉS

L'assermentation et la mise en place des nouvelles autorités sont effectuées par le Préfet du district.

Cette cérémonie aura lieu le **23 juin 2026 à 15h**. En plus des nouvelles élues et nouveaux élus, l'ensemble de la population est invité à y participer.

À noter que les nouvelles autorités sont en place pour la nouvelle législature du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2031.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser :

Greffe municipale
au 021 903 02 02 ou par mail
valerie.pasteris@jorat-mezieres.ch

Président du bureau électoral
blaise.vuille@bluewin.ch

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter :

Site de la Commune www.jorat-mezieres.ch

www.pour-ma-commune.ch



6

QUESTIONS

